

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
5 mars 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021
--

et publication le 26 mars 2021

PRESENTS Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou– Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédron – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

Détermination de la contribution SDIS au titre de l'année 2021

EXPOSE DES MOTIFS :

La Présidente rappelle, qu'en 2016, 24 des 25 communes adhérentes à la CCKB, soit 22 des 23 communes actuelles, avaient accepté de transférer à la CCKB le financement de leur contingent SDIS, dans l'objectif final d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes et, *in fine*, d'atténuer les effets de la baisse de la dotation d'intercommunalité.

En 2017, les services préfectoraux ont estimé qu'il s'agissait d'une nouvelle compétence statutaire qui devait être étendue à l'ensemble du territoire, dès lors qu'une majorité qualifiée de communes en avaient validé le principe. Depuis 2018 les 23 communes sont donc concernées.

La présente délibération vise à acter le montant de la contribution au SDIS pour l'année 2021 afin de le déduire du montant théorique de la dotation de solidarité communautaire en vue de l'établissement de son montant effectif.

Le montant dû au SDIS au titre de 2021 se monte à 533 159 € diminué de 6 610 € (valorisation du volontariat des agents de la CCKB) soit 527 050 € au total. Il est en augmentation de 1,8% par rapport à 2020, dans un contexte de hausse globale de 3% du budget de fonctionnement du SDIS. Une synthèse des interventions par commune est annexée à la présente délibération.

La Présidente propose au conseil de valider ce chiffre, réparti comme suit entre les différentes communes :

Communes	Contribution SDIS 2021
Bon Repos / Blavet	37 544 €
Canihuel	11 732 €
Glomel	38 439 €
Gouarec	25 665 €
Kergrist-Moëlou	18 323 €
Lanrivain	14 519 €
Lescouët-Gouarec	4 562 €
Locarn	11 943 €
Maël-Carhaix	27 944 €
Mellionec	10 167 €
Paule	15 418 €
Peumerit-Quintin	4 255 €
Plélauff	16 425 €
Plouguernevel	53 344 €
Plounévez-Quintin	29 726 €
Rostrenen	122 705 €
Saint-Connan	7 755 €
Saint-Gilles-Pligeaux	8 577 €
Saint-Nicolas du Pélem	43 956 €
Sainte-Tréphine	5 204 €
Saint-Ygeaux	4 040 €
Trébrivan	16 425 €
Trémargat	4 491 €
<i>CCKB</i>	- 6 110 €
TOTAL	527 049 €

PROJET DE DELIBERATION :

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de verser, en 2021, au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor une contribution de 527 050 € au titre des contingents incendie, répartie en 4 versements trimestriels.

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL

